



11° séance du Conseil municipal

10 septembre 2015

n° 5/2015

Le 10 septembre 2015, à 21 heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur François VERGNES, Maire.

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
VERGNES François	P			ESCANDE Bertrand	P		
POURCEL Roger	P			GUINARD Karine	P		
MOSNA Ingrid	P			HECQUET Delphine	P		
ROLS Jean-Claude			F. PAGES	PAGES Francis	P		
BASSAT Michel			R . POURCEL	PONS Annie	P		
BERTRAND Sabine			I. MOSNA	SIE Eric	P		
BLANC-CHENU Martine	P			VIALON Sébastien	P		
Présents	11		Représentés	3	Absents		

Date de la convocation : 5 septembre 2015

Secrétaire de séance : Roger POURCEL

## Table des matières

15 11 01 Modifications budgétaires et délibérations afférentes.....	2
15 11 01 01 Modifications budgétaires.....	2
15 11 01 02 Délibération modifiant les plans de financement des opérations .....	3
15 11 02 Position du conseil municipal sur différentes propositions concernant l'intercommunalité.....	4
15 11 02 01 Commune nouvelle .....	4
15 11 02 02 Recomposition territoriale de T&D.....	4
15 11 02 03 Nouvelle situation des Délégués T&D .....	6

15 11 03	Avancement du PLU.....	7
15 11 03 01	Préparation de la réunion du 11/09.....	7
15 11 03 02	Exercice du DPU.....	7
15 11 04	Enlèvement des ordures ménagères.....	7
15 11 04 01	RPQS Enlèvement des ordures ménagères.....	7
15 11 04 02	Evolution des modalités d'enlèvement.....	7
15 11 04 03	Traitement des déchets verts et écobuage .....	8
15 11 05	Informations diverses.....	8
15 11 05 01	Compte rendu de la réunion avec les associations et gestion des salles .....	8
15 11 05 02	Adressage et bulletin.....	8
15 11 05 03	Relogement suite à une situation de péril.....	9
15 11 05 04	Bilan de la rentrée.....	9
15 11 05 05	Labellisation de la cantine.....	9
15 11 05 06	Compte rendu du diagnostic accessibilité.....	9
15 11 05 07	Cadre de vie : sécurité routière, stationnement, déjections canines et félines.....	9
15 11 05 08	Calendrier des animations bastidoises : vide greniers, exposition mycologique.....	10
15 11 05 09	Personnel communal.....	10
15 11 05 10	Travaux de voirie et d'électrification.....	10
15 11 05 11	Accueil de réfugiés.....	10
15 11 05 12	Proposition de l'association des maires de France à l'occasion de la COP 21.....	10

## **15 11 01 Modifications budgétaires et délibérations afférentes**

### *15 11 01 01 Modifications budgétaires*

Articles	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>		
Fonc. 775		337 600,00 €
Fonc. 023 Virement à la section d'invest.	308 006,00 €	
Fonc. 60631 fournitures entretien	2 000,00 €	
Fonc. 60632 petit équipement	2 000,00 €	
Fonc. 60636 Vêtements de travail	500,00 €	
Fonc. 61523 Voies et réseaux	6 000,00 €	
Fonc. 6251 Voyages et déplacements	2 000,00 €	
Fonc. 022 Dépenses imprévues	17 094,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>337 600,00 €</b>	<b>337 600,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>		
-		
1641 Emprunts en Euros		- 25 000,00 €
020 Dépenses imprévues	45 000,00 €	
-		
Mise aux normes accessibilité écoles 2015 opération 175		

2313 Travaux	37 350,00 €	
2183 Matériel informatique	9 650,00 €	
1341 DETR		12 290,00 €
1381 Réserve parlementaire		15 000,00 €
Mise aux normes des salles 2013 opération 171		
2313 Travaux	81 295,00 €	
1341 DETR		27 333,00 €
1385 FDC TED		17 666,00 €
Travaux de voirie 075		
2151 Chemin des jardins	40 000,00 €	
2151 Rue Saint Blaise	40 000,00 €	
2153 Viabilisation TARN HABITAT	11 000,00 €	
2153 Viabilisation MACRO LOT	70 000,00 €	
2153 Piétonnier et extension EU	21 000,00 €	
TOTAL	355 295,00 €	47 289,00 €
Inves. 021 Virement de la section de fonctionnement		308 006,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>355 295,00 €</b>	<b>355 295,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les modifications budgétaires présentées.**

Délibération 2015/D035		Élus présents	11	Élus représentés	3
Pour	14	Abstention	0	Contre	0

#### **15 11 01 02 Délibération modifiant les plans de financement des opérations**

- 1) Le maire informe les élus que le Conseil de communauté de TED réuni ce jour a accepté la demande de report du reliquat de Fonds de concours attribué à la commune pour la création de cheminements piétonniers d'un montant de 17 666,67€ sur l'opération rénovation et création de salles communales.
- 2) Il propose de demander à la Communauté de Communes TED de procéder au versement du Fonds de Concours 2015 en fonctionnement pour une somme de 14 987€ pour financer les dépenses relatives aux fluides, maintenances, communications...

Il soumet ces deux points à l'approbation des élus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions.**

Délibération 2015/D036		Élus présents	11	Élus représentés	3
Pour	14	Abstention	0	Contre	0

Il propose aussi de déposer un dossier de subvention au titre du programme territoire à énergie positive sur l'opération de requalification thermique du presbytère et des autres bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le maire de déposer un dossier de subvention au titre du « territoire à énergie positive » pour le programme d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.

Délibération 2015/D037	Élus présents	11	Élus représentés	3	
Pour	14	Abstention	0	Contre	0

## **15 11 02 Position du conseil municipal sur différentes propositions concernant l'intercommunalité**

### ***15 11 02 01 Commune nouvelle***

Le maire indique qu'une réflexion est engagée dans le secteur autour de la création d'une commune nouvelle. Il en indique le cadre général, met en avant les avantages, financiers en particuliers, actuels et les contraintes. Une réunion des élus des communes concernées est prévue dans les prochaines semaines.

### ***15 11 02 02 Recomposition territoriale de T&D***

Des dispositions législatives récentes imposent de remodeler les contours des communautés de communes en agrégeant les EPCI ayant une faible population à d'autres plus importants. C'est l'ultime occasion pour Labastide de faire entendre sa voix face à des évolutions par bien des aspects critiquables.

Le maire souhaite poser le débat au sein du conseil municipal de Labastide afin de porter un message partagé devant l'assemblée communautaire qui devrait se saisir de la question dans les prochains jours.

Il fait un rapide historique de la situation de l'intercommunalité T&D.

Il constate que depuis l'élection d'avril 2014, la situation est bloquée pour différentes raisons. En effet, si T&D met, parfois efficacement, en œuvre des services nécessaires au territoire (SPANC, crèches et RAM, enlèvement des OM, médiathèques pour les communes qui en bénéficient...), elle est aujourd'hui confrontée à des difficultés majeures qui doivent être prises en charge par un débat de fond :

- le mode de gestion des services est coûteux et ostentatoire,
- on constate une fuite en avant sur des investissements ou des actions dont l'intérêt est discutable alors que des préoccupations concrètes ne sont pas prises en charge,
- les incertitudes juridiques et financières liées aux mutations législatives sont aggravées par une gestion peu rigoureuse en particulier concernant la masse salariale consacrée à l'encadrement ou les frais de communication,
- les deux plus grosses communes concentrent à tour de rôle l'essentiel des ressources au nom des charges de centralité. Depuis 2008, l'orientation des budgets vers Graulhet est patente et va au delà de la solidarité que Labastide est en capacité d'assumer même si cette commune est en difficulté,
- le refus de prise en charge des situations fiscales inéquitables se traduira si rien n'est fait par une ponction fiscale supplémentaire sur les communes qui ont veillé à réactualiser leurs bases locatives. L'instauration d'une fiscalité additionnelle et l'« harmonisation » du taux de la TEOM sont particulièrement pénalisantes pour Labastide : l'uniformisation des taux entraînera un surplus de TEOM payée par les Bastidois de l'ordre de 30 % par rapport à des communes comparables, pour un

service OM strictement équivalent et souvent mieux dotées en équipements communautaires,

- l'absence de capacité d'action et les erreurs de gouvernance du président, en particulier sur la politisation de sa fonction et la distance qu'il instaure avec les petites communes dont il est censé être le garant, ne permettent pas d'envisager l'avenir dans un ensemble marqué par la marginalisation de fait des communes rurales,
- le processus de décision largement influencé par les cadres supérieurs de la communauté et par les effets de mode n'est pas satisfaisant car il exclut de façon insidieuse les élus de base,
- la médiocrité, pour ne pas dire l'inexistence, de l'information interne à destination des délégués et des maires tranche avec l'abondance de la communication externe,
- la façon même de définir un projet financier est problématique quand elle part des besoins supposés des habitants sans prendre en compte leurs capacités contributives ou celles des communes, la variable d'ajustement se trouvant dans l'augmentation des impôts (création récente d'une taxe foncière additionnelle alors qu'une modération des dépenses de fonctionnement aurait permis d'assumer la charge liée à la création, anticipée, du service d'urbanisme).

Il indique avoir attiré l'attention du président de T&D sur ces dérives à de nombreuses reprises, sans succès. Il regrette en particulier qu'il n'y ait pas eu depuis mai 2014 de véritable temps de réflexion partagée entre maires et délégués, le seul séminaire des maires organisé sur ces enjeux (15/07/15) ayant été une extraordinaire mascarade.

Il estime que cette crise aurait pu être pour T&D une occasion majeure de revoir sa gouvernance politique et sa gestion, ce qui n'a pas été possible. Il regrette que des comportements politiques, reposant sur des rapports de force et n'ayant en ligne de mire que des buts partisans prennent le pas sur la recherche d'un intérêt général partagé.

Il indique avoir proposé dès le début de l'année au PETR une réflexion socio-économique menée par des universitaires de haut niveau pour apporter un éclairage extérieur sur la situation. Acceptée en juin, cette étude apportera ses premiers éléments d'analyse fin septembre et la synthèse d'ici Noël.

De même, il est prévu qu'une étude financière soit menée au sein de T&D pour quantifier les enjeux financiers des différents scénarii possibles mais elle est retardée pour des raisons étranges.

Concernant la possibilité envisagée par la commune de Gaillac de former une communauté autour du vignoble en se rapprochant de l'actuelle CC Vère Grésigne Salvagnacois, le maire considère qu'il ne serait ni souhaitable ni possible pour Labastide de ne pas participer à ce projet. Il en expose les conditions et les objectifs. Il propose donc de soutenir la démarche d'évaluation de cette alternative.

La discussion municipale autour de ce projet permet de souligner l'opportunité ainsi ouverte de créer une communauté renouant avec les 1<sup>o</sup> réflexions menées au début des années 1990 sur le regroupement intercommunal. Ce périmètre plus homogène, fédère autour d'éléments symboliques structurants des communes membres qui pourront développer un projet respectueux de leur destin individuel et collectif.

Le mode de gouvernance et de gestion de la CC Vère-Grésigne Pays salvagnacois se rapproche des attentes des élus bastidois : implication des élus qui conservent le leadership réel sur les politiques engagées, gestion frugale et équitable, décentralisation de fait permettant aux communes de rester des lieux de vie démocratique et sociale.

Dans un contexte différent, on retrouve ces traits dans la C2A.

Les élus bastidois manifestent leur attachement à la cellule communale qui, sans refuser les collaborations, ne doit pas être dissoute dans des organisations dominées par les enjeux politiques.

Ils considèrent qu'en tout état de cause, aucune décision ne doit être prise :

- sans une consultation réelle et sérieuse des communes qui doivent rester maîtresses de leur destin, conformément à l'article 72 de la Constitution française,
- sans un débat préalable ouvert au sein de T&D,
- sans une évaluation précise et transparente des enjeux financiers de toutes les situations de recomposition territoriale pouvant intervenir dans les semaines qui viennent :
  - scission de la communauté T&D
  - départ de certaines communes vers des EPCI voisins
  - adhésion de CORA à T&D qui du fait de la situation difficile de Rabastens méritera un examen attentif, prenant en compte les conséquences sur le fonctionnement politique déjà chaotique de T&D.

Ils considèrent aussi que le souci premier des élus doit être de maintenir pour chaque commune, cellule de base de la vie sociale et démocratique, la capacité de mener un projet politique autonome. Ils constatent que la réorganisation territoriale issue de la création des grandes régions impose de renforcer la collectivité de proximité qu'est la commune.

Au terme de ces échanges et pour les motifs présentés plus haut, le Conseil municipal de Labastide de Lévis à l'unanimité, conscient de la nécessité de développer des formes intelligentes de coopération et de mutualisation entre les différentes entités : communes, syndicats, communautés...

- considère que les dysfonctionnements actuels de T&D ne permettent pas d'envisager l'extension du périmètre communautaire qui est une fuite en avant déraisonnable,
- demande qu'une réflexion approfondie et franche sur la recomposition territoriale puisse aller jusqu'à son terme,
- manifeste sa volonté d'envisager un autre rattachement intercommunal fondé sur un projet politique respectueux de la nécessaire liberté de la commune, soucieux d'une collaboration équilibrée entre les communes et entre les élus, dégagé des contraintes partisans et s'engageant sur une utilisation efficiente des ressources publiques,
- considère qu'une adhésion à l'EPCI Vère Grésigne Pays Salvagnacois, incarnant le vignoble gaillacois est la solution la plus conforme au projet de territoire voulu par Labastide mais n'exclut pas un rattachement à la C2A si la condition de continuité territoriale n'était pas acquise.
- demande le bénéfice de la procédure dérogatoire prévue à l'article L5214-26 du CGCT autorisant le représentant de l'État, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale réunie dans la formation prévue au second alinéa de l'article L. 5211-45, à accorder à une commune de se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Les élus chargent le maire de porter à la connaissance des présidents de la communauté de communes Tarn & Dadou, de la CC Vère Grésigne, de la C2A, du préfet et des membres de la CDCI le contenu de cette discussion et la présente délibération.

Délibération 2015/D038	Élus présents	11	Élus représentés	3	
Pour	14	Abstention	0	Contre	0

### **15 11 02 03 Nouvelle situation des Délégués T&D**

Les modifications législatives imposent de désigner à nouveau les délégués

bastidois sachant qu'un seul désormais sera titulaire, l'autre devenant son suppléant. Le maire regrette cette réduction de la représentation de Labastide à la CC qui n'améliorera pas la capacité de la commune à agir efficacement au sein d'une communauté dont on a décrit par ailleurs les dysfonctionnements. Il dégage par ailleurs la responsabilité de la communauté et de son président dans cette évolution uniquement liée à une jurisprudence du Conseil constitutionnel.

Après avoir sollicité les candidatures et ouï les candidats, les élus bastidois procèdent à l'élection conformément à l'article L 5211-6-2 1°-c du Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité :

- ▶ EST ELU conseiller communautaire titulaire François VERGNES
- ▶ EST ELU conseiller communautaire suppléant Roger POURCEL

Cette délibération sera notifiée à monsieur le Président de la Communauté de Communes Tarn & Dadou.

Délibération 2015/D039	Élus présents	11	Élus représentés	3	
Pour	14	Abstention	0	Contre	0

## **15 11 03 Avancement du PLU**

### ***15 11 03 01 Préparation de la réunion du 11/09***

Une réunion de la commission Urbanisme ouverte à tous le mercredi 9/9 a permis de faire le tour et le point de la démarche qui entre dans une phase décisive.

- Travail sur les OAP
- Emplacements réservés
- Traitement des demandes de constructibilité

Le maire évoque aussi le problème posé par l'accrochage d'un panneau publicitaire au cœur du périmètre protégé et propose de réfléchir à un cadre réglementaire pour l'affichage commercial.

### ***15 11 03 02 Exercice du DPU***

Le maire informe les élus des décisions prises en raison de la délégation donnée par le Conseil et concernant des biens ne présentant aucun caractère sensible. Elle ne provoque aucun commentaire de la part des élus.

## **15 11 04 Enlèvement des ordures ménagères**

### ***15 11 04 01 RPQS Enlèvement des ordures ménagères***

Le maire présente le RPQS que les élus ont reçu avant la séance.

Il attire l'attention sur la situation de Trifyl, syndicat départemental dont la situation financière se dégrade très vite du fait de modifications législatives mal anticipées.

Il regrette aussi que la CC T&D reste sourde à ses demandes de prise en compte des conséquences désastreuses de l'harmonisation des taux pour les contribuables bastidois. En effet faute d'une harmonisation rapide des bases, la charge de la TEOM augmentera fortement à Labastide alors qu'elle baissera ailleurs. Le maire

indique avoir proposé de mettre en place un mécanisme compensatoire qui à ce jour n'est pas envisagé. Il le regrette d'autant que la commune a toujours été solidaire des adaptations du service, toujours faites à son détriment, nécessaires à la mise en place d'un service communautaire d'enlèvement des déchets.

### **Après en avoir délibéré les élus adoptent le RPQS d'enlèvement des ordures ménagères et emballages recyclables**

Délibération 2015/D040	Élus présents	11	Élus représentés	3	
Pour	14	Abstention	0	Contre	0

#### **15 11 04 02 Evolution des modalités d'enlèvement**

Pour amortir l'augmentation de la TEOM évoquée au point précédent, T&D a décidé de collecter les recyclables tous les 15 jours. Cela implique de doter les foyers de conteneurs de plus grande capacité. Le dispositif sera mis en service début 2016.

Pour le village, ce dispositif est impossible. D'où la réalisation programmée pour le 1<sup>o</sup> semestre 2016 de cuves enterrées sur la place de l'église et du pioch pour les OM et les recyclables. Les usagers pourront déposer leurs sacs à leur convenance. L'équipement pourra aussi être utilisé en secours pour les autres usagers et pour les propriétaires de gîtes, ce qui était une demande de certains gestionnaires de gîtes ou de chambres d'hôtes. Après discussion, cette évolution est prise en charge par T&d, la commune mettant le terrain à disposition.

#### **15 11 04 03 Traitement des déchets verts et écobuage**

Ecobuage et brûlage : les Bastidois qui ont brûlé des déchets ont été sensibilisés par un courrier aux conséquences sanitaires et pénales qui pouvaient s'ensuivre. La création d'une plate-forme de déchets verts est à l'étude. Le maire regrette certains comportements immatures et irrespectueux consistant à attendre la nuit pour faire brûler les déchets. Il s'engage à faire sanctionner sans retard toute personne qui se livrerait à de telles pratiques. (amende maximale de 450 € pour la 1<sup>o</sup> fois).

Il précise en revanche que conformément aux textes, l'incinération des bois permités doit être réalisée sur place, après déclaration en mairie. Une information détaillée a été donnée dans le prochain bulletin municipal.

La recherche d'une solution communale s'est poursuivie durant l'été. Il apparaît envisageable de créer à titre d'expérimentation une plate-forme protégée recueillant les déchets communaux et des alentours, du public et des professionnels, gérée par un professionnel qui assurerait en outre le broyage et la valorisation du broyat. Un dispositif de vidéo surveillance sera sans doute nécessaire pour éviter les dépôts sauvages.

Les points restant en suspens concernent :

- l'emplacement de la plate-forme
- le financement de l'investissement et du fonctionnement
- les modalités de dépôt et de transport des déchets (étude d'un système de petites bennes)
- La valorisation des déchets verts
- la possibilité d'accepter des déchets verts d'autres collectivités ou de professionnels
- le règlement précis du service

## **15 11 05 Informations diverses**

### ***15 11 05 01 Compte rendu de la réunion avec les associations et gestion des salles***

Le maire rappelle qu'un compte rendu a été établi et envoyé aux responsables associatifs et aux élus.

Il salue l'esprit de coopération qui a permis de trouver des solutions à toutes les situations problématiques.

Il souligne l'importance de l'occupation des salles et le problème posé par l'absence de local de rangement adapté aux besoins.

### ***15 11 05 02 Adressage et bulletin***

Annie Pons fait une présentation du travail de refonte des adresses des logements qu'elle a réalisé cet été. L'objectif est de pouvoir rafraîchir la liste électorale et d'imprimer des autocollants portant l'adresse de chaque logement. Les élus seront sollicités pour aller coller ces autocollants sur les boîtes aux lettres des Bastidois (sauf ceux qui l'auront explicitement refusé).

### ***15 11 05 03 Relogement suite à une situation de péril***

Le maire informe les élus de l'avancement de la réflexion en vue de pouvoir proposer une solution robuste avant l'hiver. La question de l'instauration d'un régime de protection pour majeur ne semble pas encore tranché.

Il indique avoir saisi l'entreprise Futuris d'une demande d'enlèvement du panneau publicitaire installé sur la façade Nord

### ***15 11 05 04 Bilan de la rentrée***

Les effectifs se maintiennent grâce aux arrivées de locataires, permettant de conserver les 4 classes avec des effectifs propices aux apprentissages.

La nouvelle organisation du périscolaire prend ses marques sans problème majeur, grâce à la préparation matérielle réalisée par la municipalité et à l'organisation mise en place par la directrice. Les NAP ont commencé depuis lundi sur les nouvelles bases.

### ***15 11 05 05 Labellisation de la cantine***

Marie Noëlle Costes, cantinière municipale, souhaite engager son activité dans une démarche de labellisation. Les modifications à apporter au fonctionnement actuel sont minimales et le label serait une reconnaissance forte de la qualité de la restauration scolaire bastidoise.

Les élus soutiennent cette démarche.

### ***15 11 05 06 Compte rendu du diagnostic accessibilité***

Le diagnostic a été réalisé par le cabinet. Le rapport rendu récemment met en évidence que les travaux faits ou prévus à l'école et aux salles garantissent pour l'essentiel l'accessibilité aux bâtiments communaux. Des points de détail restent à traiter, qui n'engageront pas de frais importants mais dont le cumul est significatif. Le seul point noir, déjà identifié par la commune (il a fait l'objet dès 2013 d'une demande de subvention) concerne les sanitaires de la salle polyvalente dont la restructuration est prévue pour cette année scolaire.

### ***15 11 05 07 Cadre de vie : sécurité routière, stationnement, déjections canines et félines.***

Sécurité routière : Maire et adjoints sont encore régulièrement interpellés par des

Bastidois sur la vitesse excessive des automobilistes (village, entrée du village par la Nouarié - zone à 50). La gendarmerie sera à nouveau avertie mais le civisme est indiscutablement une réponse plus pertinente. Le maire constate la régression des stationnements inadaptés à la sortie de l'école et espère que cela pourra faire tache d'huile.

Stationnement : Confronté à des cas de voitures ventouse dans le village, le maire indique avoir sensibilisé les propriétaires qui ont dans l'ensemble résolu leur problème. Un point noir subsiste dans le village qui justifiera une sanction si la situation n'évolue pas dans les prochains jours. Le maire informe les élus qu'il a précisé dans un arrêté les conditions de stationnement dans le village pour tenir compte des sujétions particulières de chaque zone :

- place du pioch : limitation réglementaire à 7 jours
- place de l'église : 24 h (pour permettre le stationnement en cas de cérémonie, enterrement en particulier)
- rue Saint-Blaise et Grand rue, autre rues du village : 48 h.
- interdiction sous la halle et dans les rues Déodat d'Alaman et Bombecul, sauf dépose de riverains

Déjections animales : le problème semble insoluble, aggravé par la prolifération de chats. Un nouvel appel au respect de la propreté des espaces publics sera fait comprenant le rappel de l'interdiction de nourrir les animaux sur la voie publique.

**15 11 05 08 Calendrier des animations bastidoises : vide greniers, exposition mycologique**

**15 11 05 09 Personnel communal**

Cédric Terral a fini son contrat début septembre.

La commune recherche toujours un agent technique.

Le personnel scolaire est mis à disposition du SSMSP qui est la structure porteuse de l'ALAE multisite, sans changement de statut ni de conditions de travail.

La réunion de rentrée personnel/élus aura lieu le 22 septembre prochain.

**15 11 05 10 Travaux de voirie et d'électrification**

Le programme syndical a été défini et sera lancé dès attribution de la subvention du Conseil départemental.

Il est aussi prévu de réaliser la réhabilitation de la rue Saint Blaise (jusqu'à la halle dans un premier temps) et d'achever la rue de Carraïroles (voir les modifications budgétaires dans le 1° point).

Le maire indique avoir rencontré le chargé d'affaires du SDET au sujet de Marou : après négociation, l'enfouissement, gage d'amélioration en termes de sécurité et d'esthétique est évalué après négociation à 4500 €. Le maire propose qu'il soit réalisé (budget 2016)

Le maire rappelle la démarche faite auprès du SDET pour :

- faire réaliser l'Eclairage Public au stade : les travaux sont réalisés, avec un peu de retard suite à une modification de lignes. La mise en service interviendra dans les prochains jours.
- Étudier les modalités d'un allègement de la consommation électrique sur l'ensemble de l'EP communal. Un devis pour une horloge permettant de programmer l'arrêt de l'éclairage au cours de la nuit sera envoyé à la mairie

(estimation à 200 €). Le maire propose un test à Gauzide 3 dont certains habitants se plaignent du gaspillage électrique. Ce test permettra de définir les plages horaires durant lesquelles l'éclairage peut être coupé et les zones où cette coupure n'est pas pertinente (carrefour par exemple).

Nouvelle d'Orange pour la Soucarié : le câble arrivera dans les prochains jours, les travaux étant prévus en suivant.

#### **15 11 05 11 Accueil de réfugiés**

La commune ne disposant pas à ce jour de logement disponible, elle ne peut donner suite à la demande. Le maire signale que les effectifs scolaires permettraient d'accueillir des enfants scolarisés.

#### **15 11 05 12 Proposition de l'association des maires de France à l'occasion de la COP 21.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'associer à l'action de l'AMF.

#### **Séance levée à 22h30**

François VERGNES	Roger POURCEL	MOSNA Ingrid	Jean-Claude ROLS	Michel BASSAT
			Représenté	Représenté
BERTRAND Sabine	BLANC-CHENU Martine	ESCANDE Bertrand	GUINARD Karine	HECQUET Delphine
Représentée				
PAGES Francis	PONS Annie	SIE Eric	VIALLOIN Sébastien	